



Aquitaine
chimie durable

FORMATION

→ **SOCIAL**



DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES

1 Jour

565 € HT

475 € HT adhérent UIC Aq.

12 à 15 participants

28 JUIN 2016

**Maison de l'Industrie
BRUGES (33)**

PUBLICS CONCERNES :

Directeurs des Ressources Humaines, cadres, collaborateurs ou toute personne appelée à conduire, gérer du personnel
2 personnes au plus de la même entreprise par session

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Maîtriser les dispositifs légaux et réglementaires sur la durée et l'aménagement du temps de travail dans le cadre de la CCNIC

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Des échanges de bonnes pratiques entre professionnels
- Remise d'un document technique approfondi

EVALUATION DE LA FORMATION :

Le stagiaire remplit une grille d'évaluation de la formation.

MOYENS DE SUIVI :

Feuille d'émargement signée par demi-journée par les stagiaires

FORMATEUR :

Gilles Lemaire, Délégué Général de l'UIC Ile de France et Représentant des UIC Régionales à la Commission sociale de l'UIC

TARIF :

565 € HT par personne - 475 € HT adhérent UIC Aquitaine
Le tarif inclut la formation, les supports documentaires et les frais de repas.

HORAIRES :

8h30-17h30

Les + d'ACD

- Des formations spécifiques, conçues à la demande des industriels, pour les industriels
- Des intervenants-experts issus de l'industrie chimique ou des domaines d'expertises concernés
- Des formations sur mesure et des programmes élaborés en collaboration avec les entreprises qui en bénéficient
- Des formations actions construites autour des échanges d'expérience, de la dynamique de groupe et donnant lieu à un suivi et un accompagnement dans le temps.

INNOVATION

RH | EMPLOI | COMPÉTENCES

SANTÉ | SÉCURITÉ | ENVIRONNEMENT

AQUITAINE CHIMIE DURABLE

Maison de l'Industrie • 40, av. Maryse Bastié • BP 75 • 33523 BRUGES CEDEX
Tél. 05 56 29 00 07 • Fax 05 56 43 26 23 • acd@aquitaitechimiedurable.fr

DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES

PROGRAMME

Chapitre I : travail effectif et horaire normal affiché

- I Définition du travail effectif
 - A. Restauration et Pause
 - B. Habillage et déshabillage
 - C. Douche
 - D. Déplacement professionnel et trajet
 - E. Astreinte
- II Notion d'horaire normal affiché

Chapitre 2 : horaire et repos

- I Horaire et repos journalier
- II Horaire et repos hebdomadaire

Chapitre 3 : décompte et paiement des heures supplémentaires

- I Modalités de décompte du temps de travail
 - A. Principe
 - B. Référentiel Temporel
- II Calcul et paiement des heures supplémentaires

Chapitre 4 : aménagement du temps de travail dans la C.C.N.I.C.

- I Travail de nuit
 - A. Prime et indemnité accordées aux salariés des avenants I et II
 - B. Repos compensateur accordé aux travailleurs de nuit
- II Travail par cycle en continu et semi-continu
- III Journée de Réduction du Temps de Travail (JRTT)
 - A. Régime conventionnel
 - B. Mode de Calcul des JRTT
- IV Modulation et annualisation du temps de travail
 - A. Dispositions communes
 - B. Dispositions spécifiques

Chapitre 5 : forfait cadre et non cadre

- I Forfait sans référence horaire
- II Forfait heures
- III Forfait jours

INSCRIPTIONS

Contact : Alexandra MARTIN

a.martin@aquitainechimiedurable.fr

Tél. : 07 79 95 86 61

Inscription : formulaire à retourner complété à
a.martin@aquitainechimiedurable.fr